



FC MULHOUSE Section Billard

130 rue de la Mer rouge, Bâtiment 103, 68200 Mulhouse

site internet : www.fcsectionbillard.com, rubrique « Partenariats »

Mulhouse, Aout 2017

A l'attention du responsable de la communication de la société

Objet : Proposition de partenariat entre votre société et le FCM Section Billard

Monsieur, Madame,

La section Billard du FOOTBALL CLUB MULHOUSE a été créée début 1984 avec pour objectif de permettre à ses membres la pratique en loisir et en compétition du billard français ou « Carambole » (billard se jouant avec 3 billes sur des billards sans trous).

C'est depuis septembre 2012 l'unique club de billard français dans la région Mulhousienne.

En septembre 2017, le club disposera d'un billard à poche de type « Pool » pour attirer un nouveau public et diversifier son offre « billard ».

Le club, affilié à la Fédération Française de Billard rassemble environ 35 membres.

Le club participe au Téléthon depuis 2011 et communique activement, comme le montrent les rapports d'activité du club et les revues de presse (voir note 1).



La salle du club avec ses 4 billards français

Le club vous propose de devenir partenaire ou sponsor pour l'aider (voir avantages fiscaux en note 2) :

- à réunir un maximum de dons à l'occasion du Téléthon 2017.
- à financer les frais de participation de ses membres aux compétitions,
- à acquérir du matériel nouveau (renouvellement des billards, queues de billard, jeux de billes, supports de formation, ...),
- à améliorer les conditions d'accueil du club,

=> Ce partenariat pourrait consister, par exemple :

- à prendre une annonce dans le calendrier FCM-Téléthon 2018 (50 €) (impression fin 09/2017),
- à faire un don au club (avec fourniture par le FCM d'un reçu fiscal),
- à fournir lot(s) / bon(s) d'achat pour les lotos du club (30/09/17, 25/11/17, 03/02/18 et 02/06/18),
- à proposer des tarifs préférentiels pour l'achat de certains produits chez vous par le FCM,

Le club vous propose plusieurs contreparties (voir note 1), comme par exemple :

- la mise à disposition d'espaces publicitaires pour votre société (sur notre site internet, sur les murs du club, sur les billards, sur nos tenues),
- l'organisation de soirées de découverte du billard français ou la mise en place de tarifs préférentiels pour vos collaborateurs,
- la mise en place de créneaux de divertissement mensuels pour vos salariés,
-

Je me tiens à votre disposition pour toute information et vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations sportives.

Bertrand FORLEN,

Président du FCM Section Billard,

president.fcsectionbillard@sfr.fr, 06-66-76-71-63

Note 1 : voir documents détaillés sur le site internet du club, rubrique « Partenariats / Offres » page « Documents divers »

Note 2 : Le club est une association reconnue d'intérêt général au sens des articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts et est donc à ce titre habilitée à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à avantage fiscaux.

Pour en savoir plus (comment le fisc vous incite à nous aider) :

http://www.fcsectionbillard.com/media/uploaded/sites/2231/document/55de22e54ab66_Lefiscvousincitenousaider.pdf